

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE (ALAC)

Déclaration de l'ALAC sur les variantes de noms de domaine de premier niveau internationalisés (TLD IDN) – Mise en œuvre de la procédure relative aux Règles de génération d'étiquettes (LGR) – 1^{ère} version du Répertoire maximal initial

Introduction

Rinalia Abdul Rahim, membre At-Large de l'Organisation régionale At-Large Asie, Australasie et Îles du Pacifique (APRALO), a rédigé une version préliminaire de cette Déclaration à l'issue de discussions à ce sujet au sein d'At-Large et dans les listes de diffusion.

Le 19 avril 2014, cette déclaration a été publiée sur l'[Espace de travail d'At-Large pour les variantes de TLD IDN, la mise en œuvre de la procédure LGR et la 1^{ère} version du Répertoire maximal initial](#).

Le 21 avril 2014, Olivier Crépin-Leblond, président de l'ALAC, a demandé à l'Équipe de l'ICANN chargée de l'élaboration des politiques en faveur de l'ALAC d'envoyer un appel à commentaires concernant les recommandations à tous les membres At-Large via [la liste de diffusion d'annonces de l'ALAC](#).

Le 28 avril 2014, une version incluant les commentaires reçus a été publiée sur l'espace de travail cité plus haut, et le président a demandé au personnel d'inviter les membres de l'ALAC à participer à un vote de ratification concernant la proposition de déclaration.

Le 3 mai 2014, le personnel a annoncé que, selon les résultats du vote en ligne, l'ALAC approuvait la Déclaration avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Ces résultats sont disponibles librement sur : <http://www.bigpulse.com/pollresults?code=3866XQfZBMDfsybwkvXNLTDc>.

Résumé :

1. Selon nous, l'absence de réponse de la part des communautés cyrillique, grecque, géorgienne, hébraïque, lao, latine et thaïe concernant la 49^e réunion de l'ICANN à Singapour est préoccupante.
2. Nous recommandons à l'Équipe de l'ICANN chargée du programme Variantes de TLD IDN : 1) de collaborer avec l'Équipe de l'ICANN chargée de l'engagement des parties prenantes mondiales dans un but d'information ; 2) de présenter un rapport au Comité consultatif gouvernemental (GAC), à la communauté des domaines de premier niveau géographique (ccTLD) et aux organisations régionales At-Large (RALO) pour obtenir leur soutien ; 3) de collaborer avec l'Équipe de l'ICANN chargée de la communication afin de simplifier les documents clés relatifs au projet de zone racine ; 4) de fournir des exemples concrets illustrant la façon dont des panels de génération peuvent être constitués ; 5) de faciliter la collaboration entre les communautés linguistiques ou agir dans ce sens ; 6) de veiller à ce que les communautés linguistiques partageant le même alphabet soient toutes représentées au sein d'un panel de génération d'écriture ; et 7) de profiter du Forum sur la gouvernance de l'Internet pour mieux informer la communauté.
3. Nous saluons le Panel d'intégration pour avoir réalisé un répertoire maximal initial (MSR) dans un langage facile à comprendre et à utiliser pour les différentes communautés linguistiques.

4. Nous déconseillons de bloquer des segments d'écriture du MSR sans disposer d'un nombre suffisant de propositions de la part des communautés linguistiques, communiquées via le Panel de génération d'écriture ou la communauté d'écriture.
5. Nous demandons que le Panel d'intégration confirme auprès de la communauté que les versions ultérieures du MSR pourront inclure un ensemble étendu de possibles points de code basé sur l'évaluation et les commentaires des communautés linguistiques.
6. Nous pensons qu'un calendrier de sortie de ces versions devrait être publié pour le MSR et le LGR. Les communautés linguistiques pourront s'en servir pour préparer leurs propositions et savoir quand sortiront les mises à jour.
7. Nous appelons le Panel d'intégration à s'assurer que son travail ne discrimine aucune communauté linguistique composée d'un petit nombre de locuteurs.

Déclaration de l'ALAC sur les variantes de noms de domaine de premier niveau internationalisés (TLD IDN) – Mise en œuvre de la procédure relative aux Règles de génération d'étiquettes (LGR) – 1^{ère} version du Répertoire maximal initial

L'ALAC constate les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet de Règles de génération d'étiquettes pour la zone racine, à savoir :

- Le Panel d'intégration a lancé la 1^{ère} version du Répertoire maximal initial ;
- Un format XML normalisé a été conçu pour représenter les Règles de génération d'étiquettes (LGR) pour la zone racine ;
- Les communautés linguistiques nous ont adressé leurs commentaires en vue de créer des panels de génération d'écriture.

Nous reconnaissons l'importance cruciale de ce projet pour garantir que la zone racine pourra supporter les variantes d'IDN, applicables aux alphabets et langues utilisés par une grande partie de la population mondiale.

Le succès de la communauté d'écriture arabe nous encourage fortement à créer un panel de génération chargé d'une écriture partagée par de nombreuses langues à travers l'Afrique, l'Afrique du Nord, l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud et le Moyen-Orient. Les signes de mobilisation des communautés chinoise, japonaise, coréenne et indienne nous confortent dans l'idée de créer pour elles des panels de génération d'écriture.

En nous fondant sur nos observations et les commentaires de diverses communautés linguistiques, nous souhaitons mettre en avant certaines questions sur lesquelles il est urgent de se pencher afin de faire avancer le projet.

Répondre aux demandes de TLD IDN

La 1^{ère} version du Répertoire maximal initial couvre 18 écritures réclamées par les candidats à de nouveaux domaines génériques de premier niveau internationalisés. Les panels de génération déjà créés et en cours de création ne suffisent pas à répondre à la demande.

Selon nous, l'absence de réponse de la part des communautés cyrillique, grecque, géorgienne, hébraïque, lao, latine et thaïe concernant la 49^e réunion de l'ICANN à Singapour est préoccupante. Nous exhortons l'ICANN à prendre des mesures pour combler ce fossé.

Nos recommandations pour l'Équipe de l'ICANN chargée des variantes de TLD en IDN sont les suivantes :

- collaborer avec l'Équipe de l'ICANN chargée de l'engagement des parties prenantes mondiales et aller vers les communautés linguistiques cibles pour les informer de ce projet et encourager la création de panels de génération ;
- présenter un rapport au Comité consultatif gouvernemental, à la communauté des domaines de premier niveau géographique et aux organisations régionales At-Large pour obtenir leur soutien dans cette entreprise ;
- collaborer avec l'Équipe de l'ICANN chargée de la communication afin de simplifier les documents clés relatifs au projet de zone racine dans le but d'améliorer la compréhension au sein de la communauté et de contribuer à un élan de la communauté vers les autres ;
- fournir des exemples concrets illustrant la façon dont des panels de génération peuvent être constitués, en partageant/soulignant le succès rencontré par un/des panel(s) de génération déjà créé(s) dans le cadre du kit de présentation de la communauté ;

- faciliter la collaboration entre les communautés linguistiques partageant le même alphabet, ou agir dans ce sens, afin de créer un panel de génération ou permettre aux communautés aux alphabets similaires de résoudre des problèmes communs en cas de demande de simplification ;
- veiller à ce que les communautés linguistiques partageant le même alphabet soient toutes représentées au sein d'un panel de génération d'écriture ;
- profiter du Forum sur la gouvernance de l'Internet pour mieux informer la communauté du projet et de la nécessité de participation des communautés linguistiques.

Commentaires sur la 1^{ère} version du Répertoire maximal initial

Nous saluons le Panel d'intégration pour avoir réalisé un répertoire maximal initial (MSR) dans un langage facile à comprendre et à utiliser pour les différentes communautés linguistiques. Le MSR distingue clairement trois ensembles de points de code : 1) ceux qui ne remplissent pas les conditions pour être inclus dans la zone racine ; 2) ceux qui devraient y être inclus ; et 3) ceux qui devraient en être exclus sur la base des conclusions du Panel d'intégration.

Nous notons que le Panel d'intégration a l'intention de « bloquer » la 1^{ère} version du MSR après cet appel à commentaires publics. Nous déconseillons de bloquer des segments d'écriture du MSR sans disposer d'un nombre suffisant de propositions de la part des communautés linguistiques, communiquées via le Panel de génération d'écriture ou la communauté d'écriture en général en cas d'absence de panel de génération.

Nous demandons que le Panel d'intégration confirme auprès de la communauté que les versions ultérieures du MSR pourront inclure un ensemble étendu de possibles points de code basé sur l'évaluation et les commentaires des communautés linguistiques.

Nous pensons qu'un calendrier de sortie de ces versions devrait être publié pour le MSR et le LGR. Les communautés linguistiques pourront s'en servir pour préparer leurs propositions et savoir quand sortiront les mises à jour.

Nous appelons le Panel d'intégration à s'assurer que son travail ne discrimine aucune communauté linguistique composée d'un petit nombre de locuteurs en limitant les lettres ou caractères inclus dans la zone racine à ceux utilisés par les langues parlées par une grande partie de la population.